



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2017 - 12		
<b>Commission territoriale Ouest</b> 16/06/2017	<b>Objet :</b> Plan de gestion 2017-2027 de la RNR du marais des Trous de Leu (51-Marne)	<b>Vote :</b> Favorable <i>par le conseil plénier</i>

### Contexte

La RNR de 33,08 ha du marais des Trous de Leu est un marais alcalin sur alluvions Quaternaire eux-mêmes déposés sur la craie du Crétacé supérieur (Campanien) dans le bassin de l'Aisne Vesle Suippe, sur le sous-bassin de la Vesle. Ce marais fait partie de l'ensemble des marais de la vallée de la Vesle. Il se trouve sur les communes de Reims et de Taissy, au long du canal de l'Aisne à la Marne.

Le pâturage a été arrêté dans les années 1970.

Le site a été acquis en 2012 par le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne (CENCA) qui a démarré une gestion conservatoire. Il a le statut de RNR depuis 2014 et est géré par le CENCA.

La RNR fait partie du site Natura 2000 « Marais de la Vesle en amont de Reims » et est incluse dans le périmètre des ZNIEFF de type II « Tourbière alcaline des Trous de Leu à l'ouest de Saint Léonard » et de type I « Vallée de la Vesle de Livry-Louvercy à Courlandon ».

Quatorze habitats naturels ont été identifiés dont 62% de forêts, 24% de mégaphorbiaie, roselière et marais, 9% de prairies de fauche eutrophes, 3% de zone anthropisée et 2% d'eau stagnante. La chênaie-charmaie à primevère élevée constitue l'habitat principal sur 32% du site. La saulaie marécageuse à saule cendré occupe 18% de la surface et la roselière des tourbières basses alcalines évoluées 16%. Parmi ces habitats, 11 ont une valeur patrimoniale importante (CHENAIE-CHARMAIE A PRIMEVERE ELEVEE (*Primulo elatioris - Quercetum roboris*), AULNAIE A LAICHE DES RIVES (*Filipendulo ulmariae - Alnetum glutinosae*), AULNAIE-FRENAIE MESOHYGROPHILE A RONCE BLEUE (*Ribeso sylvestris - Alnetum glutinosae*), SAULAIE AVEC VEGETATION DE TOURBIERE (*Frangulo alni - Salicetum cinereae*), ROSELIERE SUR TOURBE ASSECHEE (*Calystegio sepium - Phragmitetum australis*), ROSELIERE DES TOURBIERES BASSES ALCALINES EVOLUEES (*Lathyro palustris - Lysimachietum vulgaris*), PRAIRIE DE FAUCHE EUTROPHE (*Heracleo sphondylii - Brometum mollis*), MEGAPHORBIAIE A EPILOBE HIRSUTE (*Epilobio hirsuti - Convolvuletum sepium*), CLADIAIE (*Cladietum marisci*), JONCHAIE A JONC A TEPALES OBTUS (*Hydrocotylo vulgaris - Juncetum subnodulosi*), COMMUNAUTE DES EAUX STAGNANTES A POTAMOT COLORE (*Potametum colorati*).

Parmi les 129 espèces végétales connues sur la RNR, on compte 7 espèces patrimoniales dont la Grande douve (*Ranunculus lingua*) protégée au niveau national, 2 espèces protégées dans les départements de l'ancienne région Champagne-Ardenne (*Carex appropinquata* et *Thysselinum palustre*) et 4 espèces inscrites sur la liste rouge régionale (*Oenanthe lachenalii*, *Ribes nigrum*, *Potamogeton coloratus*, *Sparganium natans*). D'autres espèces patrimoniales non revues depuis 10 ans restent po-

tentielles sur le site (*Carex lasiocarpa*, *Dactylorhiza incarnata*, *Salix repens*, *Sonchus palustris*, *Utricularia vulgaris*). Une espèce invasive à surveiller, l'Aster d'Amérique, est également présente. Douze espèces patrimoniales ont été relevées sur les 65 espèces animales inventoriées dont 8 faisant l'objet d'une protection nationale (*Rana dalmatina*, *Zootoca vivipara*, *Neomys fodiens*, *Esox lucius*). Parmi elles se trouvent 4 espèces d'oiseaux paludicoles (*Acrocephalus palustris*, *Acrocephalus scirpaceus*, *Acrocephalus schoenobaenus*, *Emberiza schoeniclus*).

Les principaux enjeux du plan de gestion 2017-2027 sont :

- améliorer l'état de conservation des habitats de tourbières basses alcalines,
- maintenir la capacité d'accueil de la RNR en faveur des oiseaux paludicoles nicheurs,
- développer un fort degré de naturalité dans les boisements alluviaux et tourbeux,
- développer la biodiversité de la végétation aquatique des substrats tourbeux,
- améliorer les connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes, des espèces et des usages anciens,
- intégrer la conservation de la biodiversité du site dans un contexte local et territorial,
- faire que la réserve devienne un site reconnu pour la sensibilisation à la nature à l'échelle de l'agglomération rémoise.

### **Question au CSRPN**

Le plan de gestion 2017-2027 de la RNR des marais des Trous de Leu est-il en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de la RNR ?

### **Supports**

- BILLOD M., WENDLING J., SAVART E., Plan de gestion de la RNR des marais des Trous de Leu, tome 1, 159p.
- BILLOD M., WENDLING J., SAVART E., Plan de gestion de la RNR des marais des Trous de Leu, tome 2 – Annexes, 94p.
- Présentation en séance de Jessica WENDLING et Pierre DETCHEVERRY (CENCA)
- Rapport de Franck DARGENT, membre du CSRPN

### **Analyse du CSRPN**

Le CSRPN souligne la qualité du document présenté.

Cependant des manques et des imprécisions ont été relevés ; des compléments ont été apportés en séances et rapportés ci-après :

- Comme le souligne le gestionnaire, le fonctionnement hydrologique n'a pas été étudié :
  - o Il s'agit d'une végétation de tourbière alcaline dégradée dont la présence d'espèces reliques de *Hydrocotylo vulgaris - Juncetum subnodulosi* (*Juncus subnodulosi*, *Oenanthe lachenalii*) et du *Cladietum marisci* témoigne de l'évolution liée à l'assèchement du site. La nappe subirait non seulement des variations mais probablement une baisse de son niveau dont les relations avec les éléments suivants devront être précisées par une étude hydrogéologique :
    - Le site est situé entre deux captages d'eau, de REIMS FLECHAMBAULT et de PUISIEULX. Ces captages et les prélèvements agricoles participent certainement aux variations du niveau d'eau de la nappe ;
    - La Centrale hydroélectrique du moulin de Vrilly appartenant à la commune de Reims semble également influencer les variations du niveau de la nappe.

- Il est mentionné « du drainage » en menace dans les fiches sur les habitats alors que d'après les échanges avec le gestionnaire aucun drain n'est présent. Par contre 1500 m de fossés et canaux sont présents, dont le fonctionnement n'a pas été exploré.
- Le CSRPN déplore que les mesures de gestion engagées depuis 2012 soient peu développées dans le plan de gestion et non présentées en séance,
  - 2013 : Broyage d'entretien de la prairie de fauche eutrophe, fauche de la tourbière évoluée ;
  - 2014-2015 : Broyage des abords de l'étang, abattage d'arbres et arbustes et fauche d'entretien de la roselière et des layons.
- Il est à noter l'absence de suivi de l'arrachage d'une partie de la saulaie réalisée en 2008 suite à l'établissement d'un contrat Natura 2000. Il en est juste fait mention dans le document, sans précision quant à l'état actuel de la saulaie traitée, élément paraissant important pour la gestion à venir. Il semble que la saulaie se régénère peu et que la nappe y soit constante.
- Il y a peu d'information sur la pièce d'eau et la faune aquatique qu'elle abrite hormis le brochet : il s'agit d'une pièce d'eau sans vannage, de faible profondeur et non empoisonnée, creusée à la fin du XIXème siècle. C'est un témoin de l'évolution et du fonctionnement du marais.

Les enjeux sont bien définis mais il apparaît une certaine opposition entre l'objectif à long terme «*Maintenir la capacité d'accueil de la RNR en faveur des oiseaux paludicoles nicheurs* » (OLTII) et l'OLT VII, «*Faire que la réserve devienne un site reconnu pour la sensibilisation à la nature à l'échelle de l'agglomération rémoise* » en reliant les aménagements du site du Marais des Trous de Leu aux itinéraires extérieurs (coulée verte, vélo-route...). Ces derniers sont très fréquentés y compris par des « traileurs » qui pourraient investir ce nouvel espace mis à disposition. Le CENCA mentionne que le projet de sentier de découverte ne concerne que la partie nord du marais, une zone de quiétude au sud sera donc conservée.

Il est noté en enjeu majeur les oiseaux paludicoles bien que cela ne semble pas être le cas.

La prairie de fauche est fauchée avec exportation de la matière organique suivie d'un pâturage équin depuis l'automne 2016 ainsi que dans la partie sud où se trouve la saulaie. Ce pâturage par des chevaux camarguais appartenant au voisin de parcelle du site devra être précisé quant aux périodes et au nombre de têtes.

Des précisions ont été apportées sur les aspects cynégétiques : il n'y a aucun relâché de faisan, les dommages générés par les ongulés de type sanglier sont en déclin.

La présence de 20 ruches devra être réduite à l'avenir car les abeilles domestiques entrent en compétition avec les pollinisateurs naturels.

### **Avis du CSRPN**

Le CSRPN émet un **avis favorable** au plan de gestion 2017-2027 de la RNR des marais des Trous de Leu accompagné **de recommandations**.

### **Recommandations**

Suite aux documents mis à la disposition et aux échanges au cours de la séance, les recommandations suivantes sont annexées au présent avis :

- La priorité est à donner à l'étude hydrologique et dans une moindre mesure aux paramètres physico-chimiques hydriques. Selon les résultats de cette étude, des mesures de gestion devront être engagées afin de limiter les variations du niveau de la nappe voire de l'augmenter. Ce point est essentiel à la conservation, à la restauration des habitats de tourbières alcalines évoluées.

- L'ouverture de la saulaie à Saules cendrés suivie de pâturage doit être poursuivie. Un protocole de suivi de la végétation devra être défini.
- L'ouverture au public doit être contrôlée, le CSRPN est peu favorable à l'accès direct de la réserve par la coulée verte et la vélo-route (Annexe 12 Carte du projet de sentier – parcours prévisionnel avec entrée provisoire : le risque de surfréquentation du site est dommageable à la quiétude de l'avifaune paludicole nicheuse).
- Les poursuites d'inventaires devront inclure une étude sur les Coléoptères des arbres creux, des saules et des milieux tourbeux en relation avec la pièce d'eau.

Une action devra être menée pour réduire le nombre de ruches jusqu'à leur suppression sur la durée du plan de gestion de la RNR.

**Fait le 28 septembre 2017**

**Le président du CSRPN Grand Est**



**Serge Muller**